

Séance du 9 avril 2014

Convocation du 03.04.14 affichée le 03.04.14

à 20h30

PRESIDENCE : Bernard LEBARON, Maire

PRESENTS : Bernard LEBARON, Muriel LAINE, Juliette HURLOT, Jean-Michel COSTARD, Pascal BIGARD, Jean-Yves FAUTRAT, Emmanuel LEHMANN, Frédéric MOUCHEL et Jacqueline GUERARD,

ABSENTS : Eliane ENQUEBECQ (démissionnaire) et Mickaël HUET (excusé)

SECRETAIRE de SEANCE : Muriel LAINE

Le Maire informe le conseil municipal qu'Eliane ENQUEBECQ a démissionné de ses fonctions de conseillère municipale. Il présente sa lettre de démission.

Sur proposition du Maire, le conseil décide que chaque conseiller sera secrétaire de séance, dans l'ordre du tableau du conseil.

MEMBRES DU CCAS

Eliane Enquebecq était membre du CCAS par nomination du conseil municipal.

Elle a été désignée par la MSA pour siéger au CCAS comme membre extérieur.

Le conseil nomme Jean-Michel COSTARD membre du CCAS de Clitourps.

INDEMNITE DES ELUS

Le Conseil Municipal, à la majorité (Jean-Yves Fautrat s'abstient) fixe comme suit, les indemnités de fonction des élus, à compter du 28 mars 2014 :

FONCTION	INDEMNITE
MAIRE	100% de l'indemnité maximale
1 ^{er} ADJOINT	100% de l'indemnité maximale
2 ^{ème} ADJOINT	100% de l'indemnité maximale

INDEMNITES DU RECEVEUR MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VU l'article 97 de la loi n°-213 de mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions

VU le décret n°-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat

VU l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 publié au journal officiel du 17 décembre 1983 fixant les conditions de l'attribution de l'indemnité de conseil aux receveurs des communes et des établissements publics locaux

➤ Demande, à compter du 28 mars 2014, le concours de Monsieur François-Xavier LOUVEAU, Receveur Municipal, pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

➤ Prend acte de l'acceptation du receveur municipal et lui accorde l'indemnité de conseil.

Cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité.

➤ Accorde à Monsieur François-Xavier LOUVEAU, l'indemnité de confection de budget

DELEGUE AU SYNDICAT MANCHE NUMERIQUE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, nomme, délégué de la commune de Clitourps au Syndicat Manche Numérique, pour la compétence « informatique de gestion » :

Bernard LEBARON

AVENANT A LA CONVENTION DE SUBVENTION POUR L'EOLIENNE LUDIQUE

Au lieu de recevoir 4 681 € de la société EDF EN France et 4 681 € de la société PLEIN VENT - AUMELAS CLITOURPS, EDF EN France versera la subvention globale, soit 9 362 €.

Le conseil approuve l'avenant proposé ; qui sera signé par le Maire.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES

L'excédent budgétaire était de 211 589,97 € au 31 décembre 2013.

La DGF 2014 va diminuer de 3,04%, soit -611 €.

Les frais de scolarité sont stables à environ 24 000 €. La commune verse le montant du barème départemental pour les élèves scolarisés en dehors du canton.

Les prévisions en investissement sont : le parking 100 000 €, l'éolienne ludique 30 000 €, éclairage public Hameau de Haut 9 876,78 € Le Haut Boscq 7 764,14 € et Le Prieuré 4 444,85 €, l'informatique (mise à niveau de l'ordinateur, achat, installation et formation nouveaux logiciels compta, paie et population) et changement du photocopieur.

Le marché, en 3 lots, a été signé pour le parking, avec toutes les options. Les lots 1 et 2 ont été attribués à la société LECONTE et le lot 3 à la société COFELY INEO SNEC.

Une étude sera ensuite réalisée pour l'aménagement du terrain de jeu, sur les 700m² situés entre le parking et les 2 parcelles constructibles. Le Maire présente le planning des travaux et Muriel Lainé indique les dates des rendez-vous de chantier.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

Une plaque a été posée dans l'entrée du futur parking en raison d' »un problème d'écoulement des eaux vannes de M. Gicquel. Son assainissement nécessitant une mise aux normes urgente, il devrait entrer dans le programme du SPANC subventionné par l'Agence de l'Eau.

Les vitraux de l'église sont en cours de restauration pour celui de la Sainte Famille et, de réalisation pour les 2 fenêtres aux motifs en losanges.

Les conseillers donnent leur accord pour que leur photo soit insérée dans le bulletin municipal et sur la page Internet de la commune. Le conseil décide ensuite des thèmes du prochain bulletin municipal. Le budget 2014 sera voté le mercredi 23 avril à 20h30 pour le conseil et 18h30 pour le CCAS.

Frédéric Mouchel demande si la barrière du cimetière sera réparée ou changée car, elle est usagée et ne ferme plus.

Pascal Bigard suggère d'effectuer des reprises d'enrobé sur les routes en même temps que la réalisation du parking. Le maire souligne que le goudronnage des routes sans travaux neufs (trottoirs, busage, etc.) ne peut pas être inscrit en travaux d'investissement ; la commune ne peut donc pas récupérer la TVA.

Jean-Yves Fautrat signale qu'un poteau électrique en bois est très abimé au village du Prieuré. Il sera signalé à ERDF.

La commission cimetière sera invitée à établir un règlement du cimetière et à recenser les tombes et concessions à reprendre.

L'organisation et les achats du Noël des enfants font partie de la délégation de fonction accordée à Muriel Lainé.

Le Maire remercie Muriel Lainé pour l'embellissement de la salle de réunion du conseil.

Pascal souhaite le changement de la table et des chaises de la salle de réunion. Des devis seront demandés.

Le Maire informe le conseil que les frais de déplacement des élus étaient remboursés pour les déplacements au-delà de 70km de Clitourps. Il ajoute que la commune a souscrit un contrat d'assurance véhicule pour les déplacements des élus et des agents en mission pour la commune.

La séance est levée à 23h00.